

Bâtir des régimes fiscaux efficaces et efficaces en Afrique



RAPPORT ANNUEL 2023



Table des matières

Abbreviations	4
Avant-propos du Président de l'ATAF	6
Remarques du secrétaire exécutif	7
Étapes importantes et réalisations en 2023	8
Régionalisation	10
02/ Renforcement des administrations fiscales	
2.1 Institutionnalisation de l'académie fiscale de l'ATAF (Ata)	12
2.2 Développer le pôle et le forum de connaissances	16
2.3 Des programmes d'assistance technique ciblés et adaptés	24
2.4 Modernisation des administrations fiscales - système informatique dédié à l'administration fiscale en Afrique	43
2.5 Renforcer la politique fiscale en matière d'égalité entre les sexes et autonomiser les femmes dans le Domaine de la fiscalité	46
03/ La régionalisation	
3.1 La régionalisation pour une meilleure inclusion	51
3.2 Lancement de la recherche sur la mobilisation des ressources intérieures (DRN) à l'intention des Pays d'Afrique centrale	52
04/ Données, statistiques et analyses	
4.1 Promouvoir la recherche et le partage d'expertise	53
4.2 Exploiter les données pour améliorer la politique et l'administration fiscales	56
4.3 Influencer l'établissement de politiques par le biais de la production de produits de recherche	57
05/ Voix de L'Afrique et espace réservé à la politique fiscale	
5.1 Concevoir des boîtes à outils consacrées à la politique fiscale africaine sur des questions Importantes de fiscalité nationale et internationale	61
5.2 Fournir un leadership éclairé et influencer les normes mondiales	63
5.3 Être la voix de l'Afrique sur les questions de fiscalité et l'amplifier	67
06/ Durabilité organisationnelle et financière	
6.1 Renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation de l'ATAF	74
6.2 La mise en place d'une gouvernance solide	75
6.3 Élargir le nombre de membres de l'ATAF	80
6.4 Partenariats et relations avec les bailleurs de fonds	82
6.5 Services généraux	88

Liste des tableaux

Tableau 1: Indicateurs clés de performance de l'Académie fiscale de l'ATAF 2023 (ATA)	12
Tableau 2: Indicateurs clés de performance de l'assistance technique en 2023	27
Tableau 3: Lois et projets de loi clés introduits ou révisés en 2023 en réponse aux suggestions de l'ATAF	29
Tableau 4: Assistance technique offerte en matière d'EOI en 2023	28
Tableau 5: Changements administratifs suite à l'assistance technique pour intervention rapide (2023)	37
Tableau 6: Indicateurs clés de performance en matière de régionalisation en 2023	51
Tableau 7: Indicateurs clés de performance en matière de données, de statistiques et d'analyse	53
Tableau 8: Notes techniques, lignes directrices, boîtes à outils et notes de synthèse élaborés sur les normes en matière de politique fiscale et les questions liées à l'administration fiscale.	62
Tableau 9: Indicateurs de performance clés - Voix de l'Afrique	63
Tableau 10: Commentaires écrits de l'ATAF sur les normes mondiales	65
Tableau 11: Indicateurs clés de performance de la durabilité financière	74

Liste des figures

Figure 1: Part des formations par langue en 2023	13
Figure 2: Part des formations par région en 2023	13
Figure 3: Taux de participation par pays aux programmes de formation de l'ATAF en 2023	14
Figure 4: Articles déposés au pôle de connaissances en 2023	16
Figure 5: Part de l'assistance technique par région en 2023	24
Figure 6: Part de l'assistance technique par langue en 2023	25
Figure 7: Recettes imposées et collectées dans le cadre de l'assistance en matière de contrôle fiscal en 2023 en millions de dollars US	27
Figure 8: Part de l'assistance technique pour intervention rapide par région	36
Figure 9: Part de l'assistance technique pour intervention rapide par langue	36
Figure 10: Mode de prestation de l'assistance technique pour intervention rapide en 2023	38
Figure 11: Satisfaction à l'égard de l'assistance technique pour intervention rapide offerte en 2023	40
Figure 12: Réunions consacrées à l'établissement de normes auxquelles l'ATAF a participé en 2023	63

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
AMTJ	Revue interdisciplinaire africaine de fiscalité
ATAF	Forum des administrations fiscales africaines
ATMeN	Réseau africain de médias spécialisés dans le domaine de la fiscalité
PFA	Perspectives fiscales africaines
ATRN	Réseau africain de recherche fiscale
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
RFF de l'ATAF	Réseau des femmes fiscalistes de l'ATAF
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices
CCP	Conférence des Correspondants pays
DRM	Mobilisation des ressources intérieures
Eol	Échange de renseignements
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
HTAMC	Master class à l'intention des responsables des administrations fiscales
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ICTD	Centre international pour la fiscalité et le développement
CI	Cadre inclusif
FFI	Flux financiers illicites
IGF	Forum intergouvernemental
FMI	Fonds monétaire international
TI	Technologies de l'information
NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
NTD	Réseau des organisations fiscales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OTR	Office Togolais des Recettes
RCBH	Centres régionaux de renforcement des capacités
SARS	Administration fiscale sud-africaine
STC	Comité technique spécialisé
TA	Assistance technique
TADAT	Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale
TAL	Bibliothèque de l'administration fiscale
TP	Prix de transfert
TPU	Unité de politique fiscale
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
TVA	Taxes sur la valeur ajoutée
GBM	Groupe de la Banque mondiale

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE L'ATAF



Dr Philippe Tchodie
Président du Conseil de l'ATAF et Commissaire
Général : Office Togolais des Recettes (OTR)

Les peuples d'Afrique sont aux prises avec une multitude de défis, tels que la hausse vertigineuse des dépenses, l'impact grandissant du changement climatique, l'insécurité alimentaire, la fracture numérique, les inégalités entre les sexes, l'augmentation du fardeau de la dette, les pressions inflationnistes et l'insuffisance de l'aide pour répondre à des besoins sans cesse croissants. Les administrations fiscales sont quant à elles confrontées à des obstacles tels que l'évasion fiscale rampante, les complexités de la numérisation, le manque de personnel avec l'expertise nécessaire, et ce, alors qu'elles s'efforcent de répondre à une demande toujours plus importante et à des attentes plus élevées de la part des contribuables, des gouvernements et d'autres parties intéressées.

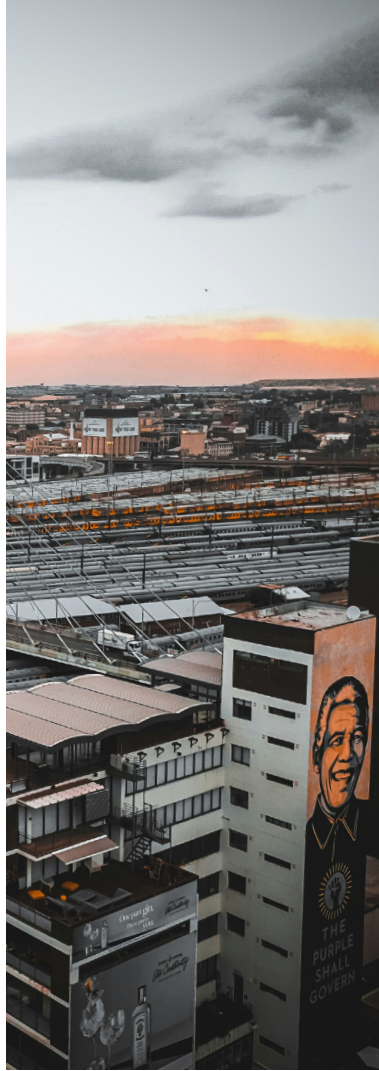
Fort de ce constat, les 43 membres du Forum des administrations fiscales africaines (ATAF) reconnaissent fermement la nécessité de favoriser une stratégie efficace et solide de mobilisation des ressources intérieures, comme composante essentielle pour tout État sur le continent. Ceci, associé à une administration fiscale efficace, servira de catalyseur de développement socio-économique et de bonne gouvernance, et à terme, contribuera à assurer une meilleure prestation de services publics, élément essentiel au progrès de l'Afrique. Cette ferme conviction qui n'a nullement faibli au cours des quinze dernières années, sous-tend l'action de l'ATAF.

Le plan directeur de la stratégie 2023-2027 de l'ATAF, aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que son plan opérationnel, marquent un regain de collaboration avec les partenaires stratégiques, jetant les bases de la mobilisation des ressources intérieures - pilier nécessaire au développement sur le continent.

C'est avec confiance que l'ATAF se pose en tant que principale organisation panafricaine consacrée à l'amélioration des systèmes fiscaux, à l'atténuation de la dépendance vis-à-vis de l'aide, à la promotion de la gouvernance fiscale, à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement du bien-être des citoyens africains. L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives dans la mise en œuvre du projet « La Nouvelle décennie de l'ATAF », lequel a permis de renforcer le rôle de l'ATAF dans le soutien à la croissance économique parmi ses membres. L'assistance technique de l'ATAF a notamment facilité l'émission de nouveaux avis d'imposition totalisant 1,41 milliard de dollars américains en 2023, et les contrôles fiscaux ont généré 620 millions de dollars américains de recettes. Depuis 2016, les nouveaux avis d'imposition se chiffrent à 4,75 milliards de dollars américains, et les contrôles s'élèvent à 1,92 milliard de dollars américains parmi les pays membres, soit une augmentation de 42 % en revenus supplémentaires évalués et de 48 % en collecte des recettes, au cours de l'année de référence.

N'oublions pas non plus qu'à l'aube de ses quinze ans, l'ATAF s'est imposé comme une voix éminente et respectée tant sur la scène fiscale régionale que mondiale. Les efforts consentis dans le cadre de la collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les contributions apportées à la conception des cadres du Pilier Un et du Pilier Deux témoignent de l'influence grandissante de l'ATAF. Le succès que l'organisation a connu en 2023 repose en grande partie sur des partenariats fructueux et des collaborations innovantes avec des organisations régionales et internationales.

L'engagement sans faille du Secrétaire exécutif et du personnel du secrétariat a été déterminant dans la réalisation de ces progrès. Sous la houlette d'un Conseil dévoué et animé par un leadership visionnaire, l'ATAF est plus que déterminé à s'acquitter de ses obligations et à offrir des avantages substantiels à ses membres. C'est un avenir prometteur et empreint d'optimisme qui s'ouvre à nous, alors que nous nous acheminons vers la réalisation de nos aspirations collectives qui sont d'améliorer les systèmes fiscaux, d'atténuer la dépendance à l'égard de l'aide, de réduire la pauvreté et d'accroître le bien-être des citoyens africains.



REMARQUES DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF



Mr Logan Wort
Secrétaire Exécutif de l'ATAF

En Afrique, le ratio impôt/PIB s'élève actuellement à 18,1 %, ce qui représente un écart considérable par rapport aux 35 % observés dans les pays développés. Bien qu'il existe des initiatives visant à accroître les recettes, telles que l'Initiative fiscale d'Addis (ATI), les pays africains restent confrontés à des défis en matière de mobilisation des recettes. Les impôts, étant la principale source de recettes publiques, sont essentiels au développement économique durable et à la création d'emplois. Cependant, ils ne représentent que 58 % du budget national en Afrique, d'où la nécessité urgente de promouvoir la mobilisation des recettes intérieures. L'évasion et l'optimisation fiscales sur le continent engendrent une perte annuelle estimée à 88 milliards de dollars américains.

En 2023, l'ATAF a enregistré une augmentation significative des demandes de programmes d'assistance technique à court et à long terme, ainsi qu'une plus grande participation aux événements destinés au renforcement des capacités, aux conférences et aux webinaires de recherche, ce qui témoigne des besoins urgents auxquels les pays membres sont confrontés. Les initiatives que l'ATAF a entreprises en 2023 ont par ailleurs contribué à élargir le paysage fiscal de l'Afrique, à accroître les recettes supplémentaires évaluées et le recouvrement, à renforcer la collaboration avec les parties prenantes à l'échelle mondiale et continentale, et à contribuer au développement économique à long terme par le biais de réformes législatives, structurelles, procédurales et administratives au sein de ses pays membres.

Dans le contexte des négociations fiscales internationales en cours au sein du Cadre inclusif de l'OCDE/G20, et avec l'ONU sur la coopération fiscale, l'ATAF maintient son engagement à guider ses membres par rapport aux enjeux complexes qui se posent à eux. L'ATAF préconise des changements substantiels pour répondre aux préoccupations de l'Afrique en matière de droits d'imposition et de flux financiers illicites et soutient que les discussions sur le Pilier Un et le Pilier Deux de l'OCDE ne devraient pas conclure le débat sur la fiscalité au niveau mondial.

L'engagement de l'ATAF pour une approche inclusive, qui s'est traduit par la participation des membres aux processus de prise de décision, réaffirme sa volonté d'apporter des solutions adaptées aux besoins des pays africains. Les progrès que l'ATAF a réalisés en 2023, tels que la hausse du ratio impôt/PIB auprès de neuf pays membres, témoignent de ses efforts à faire progresser l'administration fiscale et à accroître la mobilisation des recettes sur l'ensemble du continent. Aller de l'avant implique de poursuivre les efforts de collaboration et de mise en œuvre des objectifs du plan stratégique pour matérialiser la vision de l'ATAF qui est de bâtir un système fiscal plus solide et plus durable en Afrique.

Le rapport présente les réalisations, les succès et l'impact que l'ATAF a connus en 2023 dans l'ensemble de ses 42 pays membres. Il fait ressortir les objectifs spécifiques sur lesquels l'organisation s'est concentrée, notamment l'amélioration de l'administration fiscale, la régionalisation, l'analyse des données, la représentation de l'Afrique sur la scène fiscale internationale, la politique fiscale et la viabilité financière. Pour ma part, je suis confiant que ce rapport reflète fidèlement l'impact de notre action sur les questions de fiscalité internationale et africaine, ainsi que nos projets pour l'avenir.

Les progrès de l'ATAF restent possibles grâce à l'engagement de ses membres, au soutien du Conseil, à l'engagement des partenaires au développement et des parties prenantes, ainsi qu'au professionnalisme et à l'engagement de son personnel, qui partagent tous l'objectif commun d'une Afrique prospère et développée, grâce à une collecte efficace des impôts.